

47302



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



Distr.  
LIMITEE  
E/CN.14/STC/14  
3 septembre 1962  
FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Comité permanent du commerce  
Première session  
Addis-Abéba, 12-22 septembre 1962

COURS DE FORMATION EN POLITIQUE COMMERCIALE

(Document d'information et commentaires préparés  
par le Secrétariat du GATT)

PREFACE

On avait espéré pouvoir présenter au Comité permanent du commerce un rapport sur les cours de formation en promotion du commerce extérieur en Afrique. Malheureusement, le manque de renseignements a empêché le Secrétariat de préparer un rapport complet. Le document ci-après, soumis par le Secrétariat des Parties Contractantes au GATT, traite seulement des cours de formation du Secrétariat du GATT à Genève et en Afrique et des vues du GATT sur les intentions en matière de programmes régionaux et internationaux de formation en politique commerciale et en promotion des échanges commerciaux. Une circulaire du GATT sur le programme de bourses (titres des cours et conférences et programmes de travaux pratiques) peut être consulté au Secrétariat, Section du commerce extérieur.

1940

The year 1940 was a year of great change and activity for the organization. It was a year of growth and expansion, and a year of great achievement. The organization was able to accomplish many of its goals and objectives, and to make significant contributions to the community. The year was marked by a number of important events, including the opening of the new building, the completion of the new program, and the successful completion of the year-end report. The organization was able to maintain its high standards of service and to continue to provide a high quality of care to its members. The year was a year of great pride and accomplishment, and a year of great hope for the future.

A. COURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE DU SECRETARIAT DU GATT  
A GENEVE ET EN AFRIQUE

I. Cours de formation professionnelle à Genève

1. A la suite d'un accord entre le GATT et les Nations Unies, le Secrétariat du GATT a organisé à Genève, depuis 1956, un programme de formation en cours d'emploi au moyen d'un petit nombre de bourses accordées par les Nations Unies à des fonctionnaires qualifiés désignés par leurs gouvernements. Deux cours ont lieu chaque année, l'un à partir de février pour stagiaires d'expression anglaise et l'autre en juillet pour stagiaires de langue française. Chaque cours dure environ cinq mois et se limite normalement à six ou sept participants.

2. Il est admis de préférence les candidats masculins et féminins qui ont terminé leurs études universitaires en sciences économiques ou dans des sujets analogues et qui sont des fonctionnaires permanents du gouvernement de pays parties au GATT, associés ou futurs associés. On accorde actuellement une attention particulière aux candidatures des fonctionnaires des Etats d'Afrique devenus récemment indépendants.

3. Environ quatre-vingt fonctionnaires, venant des trente-trois pays suivants, ont suivi les cours de formation du GATT :

Argentine	Gabon	Madagascar	Rhodésie et
Brésil	Ghana	Malaisie,	Nyassaland
Birmanie	Grèce	(Fédération de)	Tanganyika
Ceylan	Haiti	Mali	(Fédération de)
Chili	Inde	Nicaragua	Tchécoslovaquie
Congo (Léopoldville)	Indonésie	Nigéria	Trinidad
Cuba	Iran	Pakistan	Tunisie
Equateur	Israël	Philippines	Turquie
Finlande	Japon	Pologne	Yougoslavie

4. Le programme de formation du GATT a pour objet de donner aux stagiaires un enseignement pratique sur la procédure et les méthodes les mieux appropriées pour traiter des problèmes commerciaux et économiques qu'ils rencontreront au cours de leur carrière de fonctionnaires nationaux. Indépendamment de la

formation qu'ils reçoivent touchant les questions de politique commerciale et les problèmes du GATT en général, les stagiaires sont invités à participer activement aux travaux du Secrétariat.

5. Le programme général du cours de formation professionnelle est, dans les grandes lignes, le suivant :

Un mois au cabinet du Secrétaire exécutif afin de se familiariser avec le travail d'organisation, de liaison, juridique et diplomatique du Secrétariat.

Quatre à six semaines à la Division de la politique commerciale afin d'acquérir la connaissance du travail de la Division et du fonctionnement des relations commerciales multilatérales telles qu'elles sont pratiquées à l'intérieur du GATT. Cette partie du programme est destinée à permettre aux stagiaires de se familiariser non seulement avec les règles du GATT sur les divers aspects des échanges internationaux mais encore avec l'expérience acquise au cours des dernières années. Elle revêt la forme d'études de cas concrets ayant nécessité des délibérations et des décisions de la part des PARTIES CONTRACTANTES. A propos de ce dernier point, les stagiaires reçoivent une analyse détaillée des divers obstacles au commerce qui ont été examinés par le GATT et sont mis au courant des méthodes qui vont être adoptées pour surmonter ces obstacles et contribuer au développement du commerce. On insiste particulièrement sur les moyens de développer les échanges des pays sous-développés.

Quatre à six semaines à la Division de l'information commerciale afin d'acquérir une connaissance directe des méthodes du Secrétariat du GATT pour analyser les tendances du commerce et dégager les conclusions qui s'imposent quant aux perspectives de développement de marchés particuliers.

Au cours de la période suivante, les stagiaires sont priés d'étudier des cas concrets soumis à l'examen du Secrétariat et de préparer un projet de rapport qui est alors commenté par le membre du Secrétariat chargé du département en question ou, le cas échéant, comparé au rapport officiel établi par le Secrétariat. En outre, les stagiaires ont la possibilité de suivre les travaux des

sessions des PARTIES CONTRACTANTES et des comités. Ils sont appelés à étudier la documentation de base et à préparer des notes ou projets de rapport qui sont ensuite comparés au rapport final diffusé par le Secrétariat.

Le dernier mois, les stagiaires font une tournée d'étude dans un certain nombre de pays proches où ils ont la possibilité d'observer directement la façon d'appliquer les diverses procédures douanières, de voir comment se font les opérations d'importation et d'exportation de matières premières, d'observer les méthodes utilisées pour encourager les exportations, etc.

6. On trouvera en annexe le programme du cours donné actuellement.

## II. Cours en Afrique

7. Le Secrétariat du GATT, avec le concours financier de l'Organisation de l'assistance technique des Nations Unies et l'aide de la Commission économique pour l'Afrique, organise cette année, en Afrique, des cours de brève durée sur le commerce extérieur et la politique commerciale. Le premier a eu lieu à Dakar du 16 juillet au 4 août et s'adressait à des fonctionnaires d'expression française des pays de l'Afrique occidentale et équatoriale. Le deuxième cours aura lieu à Dar-es-Salam du 30 août au 19 septembre pour des fonctionnaires d'expression anglaise choisis sur la proposition des gouvernements des états et territoires de l'Afrique de l'est. Le nombre des participants non locaux pouvant être admis ne dépasse pas 15. Le gouvernement du pays dans lequel le cours a lieu peut, en outre, désigner jusqu'à cinq candidats locaux.

8. Ces cours, qui sont les premiers à être institués en Afrique par le Secrétariat du GATT, auront chacun une durée de trois semaines. Les qualifications requises pour y être admis sont les suivantes : formation universitaire ou d'une école supérieure, la préférence étant donnée aux fonctionnaires ayant déjà acquis une certaine expérience dans un service économique ou financier du gouvernement ou d'une institution publique. Dans des cas exceptionnels, lorsque le gouvernement en cause n'est pas en mesure de proposer des candidats ayant les qualifications requises, le Directeur du cours peut, à titre exceptionnel,

B. OBJECTIFS FUTURS - SYSTEME REGIONAL OU INTERNATIONAL

I. Formation en politique commerciale

1. Avec l'institution, en Afrique, des cours mentionnés dans la Partie A de ce document, une formation préliminaire sur les questions de commerce extérieur et de politique commerciale est maintenant donnée à l'échelle du continent, alors que la formation au plan international général est apportée par les cours du Secrétariat du GATT à Genève. Ce système à deux niveaux offre des avantages évidents. Au cours régional (Afrique), indépendamment de ce qu'il apprend par les conférences, etc., le fonctionnaire nouera d'utiles contacts avec d'autres fonctionnaires venant de différents points de l'Afrique et profitera d'échanges de vues et d'expériences avec ces fonctionnaires au sujet des différents problèmes commerciaux qu'ils rencontrent dans leur propre pays. Ceci s'applique également d'ailleurs aux cours du Secrétariat du GATT à Genève, au niveau international, où il s'est avéré que les contacts de ce genre ont été bénéfiques et instructifs.

2. Si les gouvernements intéressés et la Commission économique pour l'Afrique le souhaitent, et à condition que ses ressources en personnel, assez limitées, le permettent, le Secrétariat du GATT est prêt à continuer de coopérer à l'organisation de cours africains sur le commerce extérieur et la politique commerciale, du genre de ceux qui viennent de débiter. Il sera plus facile de voir si certains changements dans le programme, la durée et l'aire géographique des cours doivent être faits lorsque les premiers cours de Dakar et de Dar-es-Salam seront terminés. Il semblerait souhaitable qu'il y ait deux cours chaque année, l'un pour les candidats d'expression française et l'autre pour les candidats d'expression anglaise.

3. Les cours du Secrétariat du GATT à Genève continueront à l'avenir. Il est prévu que le nombre des participants sera limité à six, comme actuellement, mais il est possible, comme il est arrivé dans le passé, qu'il soit quelquefois

nécessaire de dépasser légèrement ce nombre. Si on l'a limité jusqu'ici, c'est parce qu'on voulait avoir la certitude que les stagiaires recevraient, de la part des fonctionnaires du Secrétariat, cette sorte d'entraînement privé qui est un des objectifs essentiels des cours.

## II. Formation en promotion du commerce

4. La formation donnée en matière de promotion des échanges commerciaux doit de toute évidence être axée sur les besoins, les structures commerciales et le degré de développement de la région intéressée. Dans le cas de l'Afrique, il peut y avoir avantage à étudier le travail fait dans ce domaine en Asie et en Extrême-Orient et en Amérique latine.

5. Des cours de formation en promotion du commerce pour fonctionnaires et commerçants africains pourraient présenter un intérêt considérable. Il existe, et il continuera d'exister, un urgent besoin pour les pays économiquement sous-développés d'augmenter substantiellement leurs recettes d'exportation et tout ce qui contribue à ce résultat devrait être activement mis en oeuvre.

6. Le genre de formation qu'il faudrait donner présente deux aspects qui, tous deux, devraient être pris en considération lorsqu'on établit les programmes des cours à créer. Tout d'abord, il y a la formation de base sur des questions techniques telles que l'organisation de la commercialisation, du commerce de transit, des exportations, des expéditions, du dédouanement, de l'emballage et sur toutes autres questions se rapportant au conditionnement des marchandises, etc., de même que, éventuellement, sur la comptabilité, les langues, etc. Il existe certainement un grand nombre de sujets de cette nature qui pourraient utilement figurer à ces programmes et l'attention et l'importance à accorder à des sujets particuliers dépendraient, naturellement, des besoins de la zone en cause.

7. Le deuxième aspect de la formation qui devrait être donné est fondamentalement d'une plus grande importance. On a mentionné ci-dessus l'urgente nécessité d'augmenter substantiellement les recettes d'exportation des pays sous-développés. Les programmes des cours sur la promotion du commerce devraient



par conséquent faire une place de choix aux conférences susceptibles de donner aux fonctionnaires nationaux une mentalité d'exportateurs. Ces conférences devraient montrer clairement qu'une augmentation des recettes d'exportation est indispensable pour que le développement économique des pays sous-développés s'accélère; que les entrées de capitaux publics et privés seront certainement insuffisantes pour combler l'écart entre les ressources financières disponibles et les besoins de développement et que, de toute façon, la dette ainsi formée impose elle-même une charge par le service des intérêts et, à long terme, crée une nouvelle ponction sur les ressources. Ces conférences devraient provoquer des discussions sur les avantages de la diversification économique et de la production de nouveaux articles d'exportation, sur la nécessité de se tenir informé de très près de la demande des pays extra-africains et des débouchés possibles pour tels ou tels produits particuliers, sur les possibilités d'augmenter les échanges intra-régionaux, etc., etc.

8. Si ces deux aspects étaient inclus dans les programmes, l'objectif serait, d'une part, d'augmenter les connaissances techniques se rapportant à la vente, à la manutention et à la présentation des marchandises et, d'autre part, d'encourager les études de marchés et de créer un plus grand sens de l'urgence des efforts pour augmenter les exportations et, partant, les recettes d'exportation.

9. Comme dans le cas de la formation en matière de politique commerciale décrite plus haut à la Section II-2, il se pourrait qu'il soit avantageux de donner une formation en promotion du commerce à deux niveaux également, c'est-à-dire par des cours en Afrique et, au stade suivant, par un cours international. Les cours en Afrique pourraient durer trois mois environ et le cours central ou international pourrait être un peu plus long. A chaque stade, on pourrait envisager la création de deux cours par an, l'un pour les candidats d'expression française et l'autre pour les candidats d'expression anglaise.

10. Si les gouvernements intéressés et la Commission économique pour l'Afrique souhaitaient mettre à profit leurs services et si leurs ressources en personnel le permettaient, le Secrétariat du GATT pourrait prêter son concours à l'organisation des cours, en particulier dans le cas mentionné au paragraphe 7 ci-dessus.